

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

7.3.4.4 arrêté enjeux départementaux police de l'eau



Vallée Sud
Grand Paris

valleesud.fr

Arrêté DDE/SEU N°2007.554 du 29 octobre 2007 approuvant les enjeux départementaux au titre de la police de l'eau



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDE/SEU n° 2007-554 du 29 octobre 2007 approuvant les enjeux départementaux au titre de la police de l'eau

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L 214-1 et suivants et R 214-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, portant simplification du droit, notamment son article 50 concernant la police de l'eau et de la pêche ;

Vu l'ordonnance n° 2005-805 du 18 juillet 2005, portant simplification, harmonisation et adaptation des polices de l'eau et des milieux aquatiques, de la pêche et de l'immersion des déchets ;

Vu l'avis du comité stratégique de la Mission Interdépartementale Interservices de Paris Proche Couronne du 6 juillet 2006 sur les enjeux de l'eau sur Paris et proche couronne ;

Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) lors de la séance du 11 septembre 2007 ;

Considérant qu'il y a lieu, afin de permettre l'exercice du droit d'opposition aux dossiers soumis à déclaration et non conformes, de définir les enjeux locaux ;

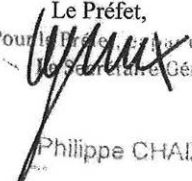
Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont approuvés les enjeux départementaux tels que définis dans le document ci-joint.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche, la Directrice du Service de la Navigation de la Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Nanterre, le **29 OCT. 2007**

Le Préfet,
Pour la Préfecture, en sa délégalation
Le Secrétaire Général

Philippe CHAIX